

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS :		

Séance du 27 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation
21 septembre 2023

Date d'affichage
21 septembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT SEPT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. LANTHEAUME - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. ALLÉE

Excusés : M. MONPEYSSEN - Mme MACIPÉ

Non excusé : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BRUN-CASTELLY

2023 - 09 - 76

AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'une subvention conventionnelle au Centre Social Carrefour des Habitants

RAPPORTEUSE : Mme Marie-Christine LAURENT

Suite à un diagnostic partagé lors de la création de l'Espace Vie Sociale de l'association, et afin de pérenniser les actions menées suite à ce diagnostic en direction des Nyonsais, une convention pluriannuelle permettra de continuer ces missions.

Cette convention vise surtout les actions en direction des habitants et familles de Nyons, à travers notamment des animations de quartier, l'accompagnement des projets des familles, l'accompagnement à la scolarité, etc....

Un bilan annuel rendra compte des actions effectuées et permettra de déterminer le montant de la participation de la Ville pour l'année à venir.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Convention de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2023, renouvelable de manière tacite,
- Fixation des missions spécifiques du Centre Social « Carrefour des habitants » (CsCh) concernant la participation à la vie locale en direction des Nyonsais,
- Versement par la Mairie d'une subvention votée annuellement par le Conseil Municipal et dont le montant sera fixé d'après le rapport d'activités du CsCh année N-1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ladite convention et le versement d'une subvention de 17 000 € pour l'année 2023.

Pour rappel 3 000 € ont déjà été votés lors du Conseil Municipal du 24 mai 2023.

Il est en conséquence proposé un montant complémentaire de 14 000 € à verser au Centre social « Carrefour des habitants » pour l'exercice 2023.

Cette dépense est prévue à l'article 6574-1 du Budget Primitif.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

